Nations Unies S/PV.5316



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2005
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5316e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mercredi 7 décembre 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 7 décembre 2005, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5316e séance avec des représentants des pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur par intérim de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix. »

05-63155 (F) 071205 071205